

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si je prends la parole, monsieur l'Orateur, c'est pour appuyer l'amendement proposé le 25 mars par mon voisin de pupitre, comme on peut le voir à la page 817 du hansard. Voici le texte de l'amendement, que j'ai eu l'honneur d'appuyer:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Les membres de la CCF, monsieur l'Orateur, sont d'avis que la présentation de cet amendement est l'un des événements les plus marquants dans l'histoire des délibérations dont le Traité de l'Atlantique-Nord a fait l'objet à la Chambre depuis sa présentation au Parlement. En dépit de certains commentaires formulés par quelques-uns des partisans du Gouvernement au cours de ce débat, nous estimons que la présentation de cet amendement renforce l'appui que notre pays peut offrir à l'OTAN et qu'il vient à son heure.

De fait, ce point de vue a été souligné dans un éditorial, paru dans le *Citizen* d'Ottawa, du samedi 29 mars:

Bien qu'on fasse tendre tous ses efforts en vue d'édifier les défenses militaires du monde libre, les tentatives visant à raffermir l'économie des pays d'Europe et des régions arriérées ne semblent pas réaliser des progrès comparables. La motion de défiance que la CCF a présentée à la Chambre des communes, en affirmant que le Gouvernement a négligé de mettre en application l'article II du traité de l'Atlantique-Nord, est donc opportune.

Cet éditorial du *Citizen* renferme d'autres observations que je mentionnerai plus tard; j'ai voulu simplement souligner ce commentaire à propos de l'opportunité du projet d'amendement dont la Chambre est saisie.

A mon sens, ceux qui se sont opposés à ce que la politique étrangère fût le sujet d'une motion de défiance discréditent l'essence, le génie même de la démocratie. Il est certes essentiel à notre régime démocratique qu'on discute librement toutes les questions importantes. Rien n'est plus important pour notre pays ou pour les autres pays que la situation internationale, et il serait bien étrange que chacun d'entre nous à la Chambre ait exactement les mêmes idées sur tous les aspects de la politique étrangère. Nous différons d'opinions et nous exprimons ces divergences de vues sur une foule de questions qui ont beaucoup moins d'importance. Si nous différons d'avis sur certains aspects de notre politique étrangère, j'estime donc qu'il nous incombe d'exprimer ces divergences à la Chambre.

[L'hon. M. Claxton.]

La question mise en jeu par cet amendement est très claire, à mon sens; il s'agit, de fait, du point le plus important quant à l'appui à accorder par notre pays à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le texte de cet amendement, tant explicitement qu'implicitement, précise le motif pour lequel nous critiquons vraiment le gouvernement actuel. L'amendement précise,—ainsi que le précisait la déclaration publiée par le Conseil national de la C.C.F. il y a un mois, le premier discours prononcé à la Chambre le 6 mars par mon chef, et d'autres discours prononcés depuis,—que la C.C.F. approuve entièrement le principe de l'OTAN. Il n'y a pas de doute à ce sujet et l'amendement le démontre bien.

En deuxième lieu, je voudrais faire remarquer que nous appuyons sans réserve le point de vue que l'OTAN implique des défenses militaires nécessitant des engagements en matière de main-d'œuvre et de dépenses énormes. Rien, dans l'amendement, ne vise cet aspect de la question, ce qui, à mon avis, est significatif. L'amendement précise que nous ne critiquons pas le principe fondamental de l'OTAN, c'est-à-dire le besoin de préparatifs et de défenses d'ordre militaire.

En troisième lieu, étant donné qu'il ne concerne qu'un seul point, cet amendement énonce clairement que nous ne critiquons pas à tort le Gouvernement à propos de l'aide mutuelle. Par "aide mutuelle" nous entendons ce dont il est question à l'article 3 du Traité de l'Atlantique-Nord, à savoir l'aide mutuelle des puissances de l'OTAN quant à la fourniture de matériel militaire.

L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a interrompu les observations de mon compagnon de pupitre pour lui signaler l'aide mutuelle que prévoient les crédits présentement à l'étude. Il s'agit des armes que nous fournissons à nos partenaires de l'OTAN, et nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement participe à la mise à exécution de l'article 3 du Traité.

La proposition d'amendement à l'étude ne constitue pas une condamnation, pour ce qui est de l'appui accordé à l'OTAN, de la nécessité des préparatifs de défense militaire et des mesures d'aide mutuelle; en d'autres termes, de ce qui donne suite à l'article 3 du traité. Ce que nous condamnons, et condamnons énergiquement, est nettement exposé dans la proposition d'amendement dont les députés sont saisis. Nous reprochons au Gouvernement d'avoir manqué à sa tâche à l'égard de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, de n'avoir pas su donner l'exem-